

# Boues Rouges : Le Scandale !

Soumis par Alain

Dernière mise à jour : 06-03-2016

**STOPPER les rejets d'effluents liquides, chimiques et toxiques en Méditerranée, dans le Parc National des Calanques**

Les ONG ne sont pas rassurées. "Il s'agit de rejets d'effluents liquides, chimiques, toxiques et radioactifs, c'est toujours le dossier des boues rouges, même si les rejets n'en n'ont plus la couleur", a indiqué à l'AFP Alain Matis, président de l'association "CoLLeCt-IF environnement".

Une analyse partagée par la Ministre Ségolène Royal, qui a souligné :

"Les dernières enquêtes de l'Anses publiées il y a quelques jours ont bien montré qu'à l'endroit des rejets, il y avait une contamination beaucoup plus forte, notamment en mercure, une pollution dangereuse pour la santé".

Dossier complet dans la Loupe...

### Informations chronologiques réalisées par le Club Alpin Français

L'arrêté préfectoral de juillet 1996 stipulait bien que "la société Aluminium Pechiney cessera tout rejet en mer au 31 décembre 2015...". En 20 ans de communication de l'industriel et de... l'achat des politiques locaux, l'arrêté s'est trouvé limité aux parties solides (MES). Tour de passe-passe sur le terme de "boues rouges" et l'affaire est emballée... Voir l'arrêté.

2000. Pourquoi l'alumine a-t-elle été effacée de Marseille...? Lire le rapport.

septembre 2005. Usine de Gardanne Synthèse des travaux du Comité Scientifique de Suivi 1995-2004 Gestion des résidus du traitement de la bauxite. Lire le rapport.

2010. Les pratiques controversées de la responsabilité sociale à l'usine d'alumine de Gardanne (1960-1966). Lire le rapport.

22 août 2013. Article d'Olivier DUBUQUOY : Boues Rouges et économie circulaire, histoire d'une désinformation toxique. Lire l'article.

7 juillet 2014. Avis du Conseil scientifique sur les dossiers de demande d'autorisation d'ALTEO Gardanne, pour la poursuite du rejet en coeur marin du Parc des effluents de son usine d'alumine et la concession d'utilisation du domaine public maritime pour les canalisations de transfert. Lire le rapport.

1 août 2014. Avis de la DREAL sur le renouvellement de la concession d'utilisation du domaine public maritime pour les canalisations de transfert. Lire le rapport.

19 août 2014. Article paru dans Marsactu. Lire l'article.

22 août 2014. Article paru dans Le Monde. Lire l'article.

6 septembre 2014. Communiqué de FNE (France Nature Environnement). La FFCAM est membre de FNE. Lire l'article.

8 septembre 2014. Délibération n° CA-2014-09.06 sur la demande d'autorisation par la société ALTEO au titre d'Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) pour modifications conditions exploitation usine gardanne. Lire le rapport.

8 septembre 2014. Délibération n° CA-2014-09.07 sur la demande de la société aluminium pechiney sur la concession utilisation du domaine public maritime. Lire le rapport.

8 septembre 2014. Annexe à la délibération n° CA-2014-09.06. Prescriptions concernant les suivis scientifiques à mener concernant l'impact des rejets d'effluents de l'usine de Gardanne en coeur marin du Parc national des Calanques. Lire le rapport.

8 septembre 2014. La déclaration de Bernard HAMEL lors du Conseil d'Administration du PNC le lundi 8 septembre. Lire la déclaration.

8 septembre 2014. Article paru dans La Provence. Lire l'article.

8 septembre 2014. Article paru dans Le Monde. Lire l'article.

8 septembre 2014. Article paru dans Libération. Lire l'article.

8 septembre 2014. La Tribune de François-Michel Lambert, député écologiste : Les boues rouges de Gardanne ou comment je privilégie l'action à l'incantation. Lire l'article ici...

9 septembre 2014. Article paru dans La Provence. Lire l'article.

9 septembre 2014. Article paru dans Var Matin. Lire l'article.

9 septembre 2014. L'interview le mardi 9 septembre de Didier REAULT, Président du PNC, dans le 18 :18 de La Provence. Vidéo ici.

10 septembre 2014. Article paru dans La Provence. Lire l'article.

10 septembre 2014. Vidéo du reportage diffusé hier soir sur France 2 lors du JT. Vidéo ici.

11 septembre 2014. Article paru dans La Provence. Lire l'article.

11 septembre 2014. Avis du Conseil d'administration du Parc sur la poursuite de rejets d'effluents liquides en coeur marin. Lire le rapport.

19 septembre 2014. Communiqué de Mme Ségolène Royal Ministre de l'écologie, du Développement durable et de l'énergie. Lire le communiqué.

20 septembre 2014. Article paru dans La Provence. Lire l'article.

27 septembre 2014. Article paru dans La Provence. Lire l'article.

1 octobre 2014. Article paru dans la Newsletter du Parc National des Calanques. Lire l'article.

1 octobre 2014. Calendrier de la procédure ICPE - Usine d'Alumine de Gardanne. Voir le calendrier.

15 novembre 2014. Territoires sans management (4) - Les boues rouges et le Parc National des Calanques. Avec : Béatrice de Crozet, du Comité Écologique de sauvegarde de la Ciotat ; Françoise Degert, journaliste et Mona Jourdan, spécialiste de géologie. Ecouter l'Émission Terre à terre.

1 décembre 2014. Alteo, un fabricant d'alumines situé à Gardanne, dans les Bouches-du-Rhône, rejetait jusqu'à présent tous ses résidus industriels - des boues rouges - dans le parc national des Calanques. Lire la suite...

10 décembre 2014. Quel avenir pour les boues rouges de Gardanne ? L'interdiction pour la société Alteo de rejeter ses boues rouges directement en Méditerranée se rapproche à grand pas. Après avoir optimisé le processus de traitement de ses boues, l'industriel est sur la piste de solutions de valorisation. Lire l'article et voir la vidéo...

10 décembre 2014. Un site d'information sur le net assure que les boues rouges de l'usine gardannaise stockées sur Bouc-Bel-Air seraient, notamment, radioactives. Lire l'article...

10 décembre 2014. L'auteur de la pétition Non aux rejets de boues rouges en mer a une annonce à faire à tous les signataires. Les premiers résultats des études scientifiques indépendantes à notre disposition tendent à prouver que la Bauxaline (boues rouges) est toxique. Pour lire cette annonce, veuillez ouvrir la page suivante : <http://www.petitions24.net/read/14809/24261563>

12 décembre 2014. L'usine d'alumine Alteo de Gardanne fête ses 120 ans samedi. Mais cet anniversaire pourrait être gâché par des questions soulevées par ses riverains : que faire des déchets, jusqu'ici répandus dans la Méditerranée ? Et sont-ils toxiques ? Une enquête d'Anne Sylvain pour le Grand Soir 3. Voir l'article et la vidéo.

12 décembre 2014. Après l'enquête d'Anne Sylvain pour le Grand soir 3 sur les boues rouges de Gardanne, Ségolène Royal, la ministre de l'écologie, réagit depuis Lima. Voir l'article et la vidéo.

12 décembre 2014. Anne Sylvain a enquêté sur les rejets de bauxite de la société Alteo à Gardanne. Sur le plateau du Grand soir 3, elle apporte de nouveaux éclairages. Voir l'article et la vidéo.

21 février 2015. 2 Articles parus dans La Provence. (1)Sources Polluées..? (2)Rapport BRGM interdit...?

5 mars 2015. Lors d'une réunion en présence d'un représentant d'Alteo au « sourire narquois » les participants en ont conclu que le dossier de l'industriel auprès du BRGM recevait un avis favorable.

CE N'EST QU'UNE RUMEUR MAIS QUAND MEME. Lire la suite...

9 mars 2015. Boues rouges Alteo : les Verts décrient "leur détonnement" à Royal

Christian Desplats et Sophie Camard, deux conseillers régionaux du groupe Europe Écologie-les Verts-Parti occitan, ont écrit à la ministre de l'Environnement, Ségolène Royal, le 2 mars dernier.

Dans leur courrier, les deux élus s'indignent que les résultats de l'expertise du Bureau de recherche géologique et minière (BRGM), saisi par la ministre en personne pour décider de l'attitude envers l'usine d'alumine Alteo, ne soient toujours pas rendus publics... six mois après son lancement ! "De plus, poursuivent-ils perplexes, lors d'une rencontre avec l'industriel, le 9 janvier dernier sur le site de l'usine de Gardanne, nous avons été étonnés d'apprendre que l'entreprise disposait de ce rapport ainsi que de l'ensemble de ses conclusions... "

Seul Alteo semble donc avoir été destinataire de l'expertise. Les riverains apprécieront.

7 avril 2015. Liens vers le rapport du BRGM de décembre 2014 et celui de l'Anses sur les boues rouges :

<http://www.brgm.fr/actualites/rapport-tierce-expertise-sur-usine-alumines-alteo-gardanne>

<https://www.anses.fr/fr/documents/ERCA2014sa0223.pdf>

9 avril 2015. Rejet des boues rouges de Gardanne : l'enquête publique reportée.

Ségolène Royal a demandé à l'usine d'alumine Alteo de nouvelles analyses sur la contamination des poissons exposés aux effluents issus du traitement des boues rouges, suite à un rapport de l'Anses alors que le BRGM juge les filtres presse pertinents. Lire l'article.

27 mai 2015. Article du Canard Enchaîné. Lire l'article.

20 juillet 2015. Rejet des boues rouges : Une enquête publique sur ce sujet démarre le 16 août prochain.... Lire l'article.

9 août 2015. Pétition contre les boues rouges.

Les associations et les particuliers signataires demandent l'arrêt total des rejets industriels solides et liquides de l'usine de fabrication d'alumine de Gardanne, qui se déversent dans le canyon de Cassidaigne, à 7 km au large de Cassis et qui engendrent une pollution intolérable dans la partie marine du Parc National des Calanques. Signer la pétition.

13 août 2015. Rappel : ouverture d'une enquête publique sur les rejets de boues rouges. Lire l'article.

17 août 2015. Boues rouges : début de l'enquête publique.

Il est maintenant possible de s'exprimer sur ce sujet... Voir documents joints.

Afin de permettre, dans les délais, la prise de décision des autorités compétentes sur les demandes formulées par les sociétés Alteo et Aluminium Pechiney, l'enquête publique sera reprogrammée du 17 août au 25 septembre 2015.

Les rapports du BRGM, de l'ANSES et de l'IFREMER ainsi que les réponses de l'exploitant seront joints au dossier de l'enquête publique.

Pour faciliter la participation du public, une réunion publique sera organisée sur la commune de Gardanne.

Tout nouvel élément ou résultats d'analyse seront susceptibles d'être intégrés à l'enquête publique conformément à l'article R 512-7 du code de l'environnement et toute nouvelle étude sera rendue publique sans délai.

Après clôture de l'enquête publique et remise du rapport de la commission d'enquête, le dossier sera soumis à l'avis du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST) ainsi qu'au conseil supérieur de la prévention des risques technologiques (CSPRT).

Le préfet des Bouches-du-Rhône prendra ensuite sa décision au vu de l'ensemble des avis des organismes sollicités, des informations du dossier et des résultats complets des différentes études, après une étroite concertation avec les instances et autorités concernées.

Lire l'arrêt d'ouverture d'enquête

Lire l'avis d'enquête publique

Lire le Communiqué de Presse Alteo

18 août 2015. Stop aux rejets toxiques en mer entre Cassis et La Ciotat.

signer la pétition, à « Président de la commission d'enquête: Stop aux rejets toxiques en mer entre Cassis et La

Ciotat Â».

Voici le lien:

<http://www.change.org/p/pr%C3%A9sident-de-la-commission-d-enqu%C3%Aate-stop-aux-rejets-toxiques-en-mer-entre-cassis-et-la-ciotat>

23 août 2015. Mobilisation contre les rejets en mer de l'usine de Gardanne. Lire l'article.

28 août 2015. Article paru sur le blog de Carnoux Progres. Lire l'article.

28 août 2015. Cassis : Trapani et Carrasco mobilisés contre les boues rouges. Lire l'article.

30 août 2015. CALANQUES Plus de boues rouges mais toujours des rejets toxiques. Lire l'article.

31 août 2015. Les conséquences du rejet des effluents liquides.

Dans cette interview de Gérard Rivoire, conseiller en écologie nous vous invitons à comprendre les impacts qu'auront ces futurs rejets liquides en mer. Un véritable scandale qu'il... Lire la suite

3 septembre 2015. Tout le monde avait compris qu'il fallait attendre, on avait tout faux.

L'enquête publique d'avril 2015 a été retirée à la demande de notre Ministre de l'Ecologie Mme Royal à grand renfort de communication le temps de réaliser des expertises complémentaires sous la direction de l'ANSES.

Tout le monde avait compris qu'il fallait attendre, on avait tout faux.

QUESTION : Pouvez-vous m'indiquer dans quel classeur se trouvent ces nouvelles expertises ou ensemble d'avis complémentaires... ?

REPONSE du Président de la commission d'enquête, le 03/09/2015 lors de sa permanence de Bouc Bel Air : Elles ne sont pas produites.

Lire le blog de Miche MAZZOLINI sur le site mediapart.

Lire le courrier de Pierre Yzombard Administrateur PNC adressé à Monsieur Jean-Pierre FERRARA Président de la commission d'enquête sur les rejets de l'usine de Gardanne.

8 septembre 2015. Les pêcheurs de Côte d'Azur demandent l'interdiction des rejets de boues rouges. Lire l'article.

Voir l'article et la vidéo sur le site de Basta ICI.

Vidéo réalisée par les initiateurs de la pétition demandant l'interdiction des rejets ICI.

9 septembre 2015. Analyse de la situation par le président de l'association fédérative Union Calanques Littoral. Lire l'article.

9 septembre 2015. Vidéo : les boues rouges inquiètent toujours.

Jean Trapani, gérant du port départemental de la ville d'Arles son combat contre cette pollution qui ravage l'environnement dans cette vidéo de 10 minutes :

Sur le site de La Provence

Ou directement sur dailymotion

11 septembre 2015. Le seul débat public organisé à Gardanne..... On n'a pas avancé d'un iota...! Lire l'article.

14 septembre 2015. Le conseil municipal de Marseille du 14 sept.

Le sujet Alteo est traité le 24 septembre et dure 30 minutes avec différents intervenants. Parfois des déclarations bien étonnantes... OÙ on découvre que l'Etat est laxiste, Alteo arrogant et que tout le monde s'en fout.

Et qu'Alteo n'agira que si on lui met la pression. Voir la vidéo.

16 septembre 2015. Lettre du Président de la FFCAM au commissaire enquêteur.

Le signalement de l'enquête publique, assorti de l'expression d'une "très forte préoccupation" de la FFCAM, figure sur le site Internet et la page Facebook de la fédération.

Georges ELZIERE, Président de la FFCAM, a signé une lettre dans le même sens au commissaire enquêteur. Lire la lettre.

18 septembre 2015. Réservez votre mercredi 23 septembre 2015 de 18h à 20h.

Les rejets en mer ont rendez-vous avec l'histoire. La notre, pas celle de nos enfants.

La dernière fois c'était en 1963 quand Alain Bombard et Paul Ricard avertissaient que les rejets de l'usine de Gardanne causeraient une pollution massive de la mer.

50 ans après, ce sont les pêcheurs, les associations soutenues par la population du littoral qui ensemble, reprennent cette mobilisation bien légitime à la veille du COP21. Tenter de ralentir le réchauffement climatique doit aussi passer par la protection de la mer qui, elle seule, contribue par le phytoplancton et les prairies de posidonies à la généralisation des 2 tiers d'oxygène pour notre planète.

Venez vous exprimer sur la demande d'ALTEO de rejeter encore pendant 30 ans ses poisons.

La réunion publique ouverte à tous sera placée sous l'égide de l'association Union Calanques Littoral avec le concours des collectifs littoral, des prud'hommes de pêcheurs et la participation de journalistes indépendants pour faciliter le déroulé.

La diffusion en direct sera accessible à l'adresse [www.cprt.tv](http://www.cprt.tv)

Faites passer l'info, au risque de faire salle comble ; nous prévoyons de sonoriser les extérieurs pour rendre audibles les débats et témoignages du plateau. Voir le programme.

23 septembre 2015. Avis du Conseil de Développement de Marseille Provence Métropole. Lire le document.

26 septembre 2015. Décès de Yves Lancelot. Lire l'article.

26 septembre 2015. Voilà c'est fini. Et le suspense est quasi nul... Lire l'article de La Provence

26 septembre 2015. Lire l'article dans La Provence Edition Marseille.

2 octobre 2015. La réponse qu'a déposée France Nature Environnement (FNE) PACA dans le cadre de l'enquête publique concernant le rejet Altéo : avis défavorable. Lire le document.

14 octobre 2015. L'avis de EELV. Lire le rapport.

6 novembre 2015. Alteo : la commission d'enquête dit oui.

Sans surprise, comme le pressentaient les (nombreux) opposants à l'industriel, la commission d'enquête publique a rendu un avis favorable au renouvellement de l'autorisation d'exploiter de l'usine d'alumine de Gardanne, Alteo. En 40 jours, au cours de ses 72 permanences sur les 27 communes concernées et après avoir réuni 2 300 contributions du public, la commission a pourtant pu constater que "l'acceptabilité du projet était loin d'être acquise, tant par les riverains que les pêcheurs professionnels et les différentes associations". Néanmoins, après avoir pris en compte "les trois enjeux essentiels et imbriqués : environnementaux, économiques et sociaux", tout en actant les "nombreux investissements" de l'industriel, la commission, à l'unanimité de ses membres, a donc rendu un avis favorable. Lire l'article de La Provence du 6 novembre 2015.

Lire les Conclusions et avis Sociétés Altéo Gardanne - Tome II.

Le lien pour l'ensemble des documents produits par la commission.

25 novembre 2015. Invitation de France Inter hier, Ségolène Royal a réitéré son opposition aux rejets

industriels en mer. Lire l'article de La Provence.

26 novembre 2015. Boues rouges : SÃ©golÃ©ne Royal brandit toujours son opposition. Lire l'article paru sur Marsactu.

1 dÃ©cembre 2015. DerniÃ©re ligne droite pour le dossier Alteo : l'arrÃªtÃ© prÃ©fectoral doit sortir prochainement puisque l'autorisation actuelle de rejets en mer d'Alteo arrive Ã©chÃ©ance le 31 dÃ©cembre 2015! ProblÃ©me : entre la COP21 et la courbe de charge nos dÃ©cideurs ont du mal Ã© "cracher le morceau".

SÃ©golÃ©ne Royal affirme fÃ©railler dur contre les lobbies industriels...et gouvernementaux.

ICI le dernier communiquÃ© presse de France Nature Environnement (dont la FFFCAM est adhÃ©rente). L'exigence de trouver une solution en deux ans est un minimum rÃ©aliste et permet de sauver la face de toutes les parties prenantes.

Il faut que les associations appuient cette demande. Un manifeste devrait circuler pour appuyer cette demande pour le plus grand bien du parc national des Calanques.

2 dÃ©cembre 2015. L'UCL (Union Calanques Littoral) vient de nous informer d'une action en urgence (quelques jours seulement), pour donner des arguments Ã© notre ministre de l'environnement, pour contrer l'autorisation de polluer (encore 30 ans) les Calanques avec les boues rouges (rÃ©sidus issus de l'usine de Gardanne).

Cette action est un manifeste, qui concerne les Associations. Lire le manifeste.

Voici le lien qui permet d'y participer :

[http://collectiflittoral.fr/index.php/fr/?option=com\\_content&view=article&id=86](http://collectiflittoral.fr/index.php/fr/?option=com_content&view=article&id=86)

4 dÃ©cembre 2015.

**BOUES ROUGES : MASCARADE DE DEMOCRATIE AU CODERST.**

Vous pourrez lire ICI le texte diffusÃ© actuellement trÃ©s largement par Henry AUGIER et GÃ©rard CARRODANO pour dÃ©noncer le dÃ©roulement antidÃ©mocratique de la rÃ©union et la dÃ©cision scandaleuse de la CODERST. Le combat continue plus que jamais !

Lire l'article de Michel MAZZOLENI sur mediapart : BOUES ROUGES : MASCARADE DE DEMOCRATIE AU CODERST. L'article est ICI.

Voir aussi l'article paru dans La Marseillaise ICI.

13 dÃ©cembre 2015. Le CD13 a signÃ© le manifeste pour l'arrÃªt des rejets.

21 dÃ©cembre 2015. Alteo attend la confirmation de la "bonne nouvelle", les opposants fulminent. Lire l'article de La Provence.

22 dÃ©cembre 2015.

Le Conseil supÃ©rieur de la prÃ©vention des risques technologiques (CSPRT) s'est prononcÃ© ce mardi pour une poursuite de l'activitÃ© de l'industriel AltÃ©o (Bouches-du-RhÃ©ne), dont une partie des boues rouges toxiques finissent dans la MÃ©diterranÃ©e, mais en ramenant Ã© six ans le dÃ©lai pour cesser ces rejets, selon France nature environnement.

Lire l'article.

30 décembre 2015. Boues rouges : Alteo autorisé à poursuivre les rejets.

Le préfet des Bouches-du-Rhône, Stéphane Bouillon, vient d'autoriser par arrêté la société Alteo, implantée à Gardanne, à poursuivre les rejets en mer de ses effluents liquides pour une durée de six ans, au-delà de la date butoir du 31 décembre 2015. Et le représentant de l'Etat autorise logiquement Alteo à continuer à occuper le domaine public maritime avec la longue canalisation qui permet à l'industriel de rejeter ses effluents au large des côtes, dans le canyon sous-marin de Cassidaigne. Cette double décision se fonde notamment sur l'avis rendu le 22 décembre dernier par le Conseil supérieur de la prévention des risques technologiques (CSPRT), et les avis émis au cours des mois précédents par le Parc national des Calanques et le Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (Coderst).

L'arrêté du préfet reprend par ailleurs plusieurs des souhaits et demandes exprimés par le CSPRT, à savoir la poursuite de l'évaluation des risques sanitaires des rejets en mer et des émissions de poussières liées au stockage de boues sèches, la mise en place "au plus vite" d'une Commission de suivi de site qui devra avoir l'œil sur les installations terrestres d'Alteo à Gardanne et Mange Garri, et enfin la constitution d'un nouveau conseil scientifique dont la mission première sera de définir les modalités d'un suivi renforcé de l'impact des effluents sur le milieu marin. Dans son avis, le conseil rappelle également que l'usine de Gardanne bénéficie d'une dérogation pour rejeter dans l'atmosphère du dioxyde d'azote; dérogation dont l'expiration est fixée au 31 décembre 2018.

Une décision préfectorale très contestée, y compris au sein du CSPRT puisque l'avis favorable du conseil n'a obtenu que 16 votes de soutien, face à 7 votes "contre" et surtout 13 abstentions. "Un véritable permis de polluer et de tuer la vie marine", déplore Henri Augier, président d'Union calanques littoral et porte-parole des associations et collectif unis, appuyé par Gérard Carrodano, premier prud'homme de La Ciotat et porte-parole des pêcheurs locaux. Tous deux avaient d'ailleurs déjà vivement dénoncé "les conditions antidémocratiques" dans lesquelles le Coderst, s'était réuni le 4 décembre à la préfecture pour rendre un premier avis favorable à Alteo. Il est vrai que l'arrêté du préfet intervient dans un contexte déjà très tendu autour de ce dossier ultrasensible aux multiples implications politiques et économiques, où s'opposent des exigences apparemment contradictoires en matière d'emploi et de préservation de l'environnement. Contexte marqué par la publication le 21 décembre d'une note de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses), saisie par le ministre de l'Ecologie, confirmant la contamination, notamment par trois métaux lourds (aluminium, vanadium et titane) des poissons évoluant à proximité du site de rejets, mais aussi et surtout la prise de position très ferme de la ministre de l'Ecologie Ségolène Royal, le 24 novembre dernier, affirmant son intention de ne pas autoriser Alteo à rejeter ses effluents en mer au-delà du 31 décembre 2015...

02 janvier 2016.

La polémique sur l'autorisation de rejets de boues rouges dans les calanques suscite aussi un élan de protestation citoyen. Une pétition est en ligne.

Après la polémique lancée par Ségolène Royal qui "désapprouve" la décision du préfet de Paca d'autoriser pendant six ans le rejet des métaux dans le parc national des Calanques, une pétition lancée par Collectifs Littoral, permet aux particuliers et citoyens de prendre part au mouvement de protestation.

Elle a déjà recueilli près de 5.000 signatures.

Son but est notamment de dénoncer "ces rejets, qui diffuseront largement dans les eaux du Parc national jusqu'à la côte et les plages", et "auront un impact désastreux sur le plancton, la faune et la flore marines, empoisonneront la mer dans laquelle nous nous baignons et les poissons que nous mangeons".

L'usine d'alumine de Gardanne emploie 400 personnes. Source ICI.

06 janvier 2016. Document intitulé A marseille l'encombrant heritage des crassiers d alumine lire ICI.

07 janvier 2016.

Le préfet des Bouches-du-Rhône, Stéphane Bouillon, vient d'autoriser par arrêté la société Alteo, implantée à Gardanne, à poursuivre les rejets en mer de ses effluents liquides pour une durée de six ans, au-delà de la date butoir du 31 décembre 2015.

Si vous souhaitez lire l'Arrêté d'autorisation du 28 décembre 2015 - format : PDF, cliquez ICI.

Si vous souhaitez lire l'Arrêté de renouvellement du 28 décembre 2015 - format : PDF, cliquez ICI.

Si vous souhaitez voir la Carte de la canalisation sous marine annexée à l'Arrêté de renouvellement - format : PDF, cliquez ICI.

07 janvier 2016. Démocratie bafouée. Ce qui vient de se passer dans notre pays est un déni de la démocratie et la décision qui vient d'être prise par le gouvernement doit être dénoncée haut et fort comme une injure aux valeurs républicaines de la France. Lire le document.

09 janvier 2016. Boues rouges : Le Parc National des Calanques s'en mêle. Lire l'article de La Provence.

23 janvier 2016. Bernard HAMEL a fait une synthèse des 78 pages de l'arrêté du 28 décembre 2015 sur les rejets Alteo.

L'arrêté préfectoral du 28 décembre 2015

L'usine de Gardanne verse son cocktail polluant (appelé "boues rouges") en mer depuis 1966 soit près de 30 millions de tonnes à ce jour.

En 1996 un arrêté préfectoral impose enfin à l'usine de trouver une solution et de cesser tout rejet en mer (tout rejet veut bien dire plus rien) en 20 ans, soit arrêt total des rejets en mer le 31 décembre 2015 au plus tard.

L'exploitant Alteo par une communication habile développée quelques années avant l'annonce, arrive à faire croire que les boues rouges se résument à la partie solide (particules rouges) et surtout visible. Par des études réalisées à la demande d'Alteo, la société affirme que son cocktail n'est pas si polluant ni si dangereux que cela! Evidemment en arrière plan il y a : si vous m'imposez une telle contrainte de pollution, je ne serai plus compétitif, je

perdrai mes marchés....et je serai obligé de fermer l'usine. Le chantage à l'emploi pur et dur.

Alteo annonce alors qu'il ne sera en mesure au 1 janvier 2016 que de filtrer et de débarrasser les rejets de la partie visible rouge (incorrectement dénommée boues rouges). C'est un premier pas mais loin d'être suffisant puisque tous les polluants sont présents dans les eaux résiduelles. Parmi tous les composants de ces rejets, il y en a 6 pour lesquels la concentration est toujours supérieure aux normes européennes qui datent de 1998 (Aluminium, arsenic...). Pour ces 6 composants Alteo bénéficie d'une dérogation accordée par le préfet. A raison d'un débit des rejets de 270 m3 par heure (oui, 270 M3 par heure!) cela représente des tonnages impressionnants en une année. Alteo fait donc une nouvelle demande d'autorisation de rejet d'effluents liquides à partir du 1 janvier 2016 pour 30 ans.

L'arrêté du 28 décembre 2015 lui accorde 6 ans soit jusqu'au 31 décembre 2021. Mais, le nouveau tour de passe-passe, ce n'est pas l'arrêt total des rejets comme beaucoup croient le comprendre, mais ces 6 ans doivent simplement permettre à Alteo de respecter enfin les normes européennes sur 6 composants pour lesquels les rejets sont "hors des clous" depuis près de 20 ans! C'est donc le "minimum syndical" qui est demandé à Alteo. Les normes européennes définissent des taux de concentration maximum exprimés en milligramme par litre de liquide rejeté. A raison de 270m3 de liquide rejeté par heure on arrive à des volumes de matière rejetés pharamineux. Par exemple, aujourd'hui Alteo annonce dans le rejet actuel un taux de 1,7mg/l pour l'arsenic. La norme impose un taux maximum de 0,05mg/l (34 fois moins!). Compte tenu des débits colossaux rejetés, sur l'année Alteo rejette aujourd'hui 4000 kg d'arsenic par an au large de Cassis et s'il se contente de respecter la norme ce sera encore 118 kg d'arsenic par an. A partir de 2021, ce rejet se fera encore pendant au moins 9 ans (voilà pourquoi une autorisation de 15 ans a été donnée par l'arrêté pour la conduite).

Bernard Hamel

29 janvier 2016. Boues rouges : images sous-marines exclusives

Pour la toute première fois, les caméras de la Provence.com ont pu pénétrer dans la galerie en béton qui protège les deux conduites à l'intérieur desquelles les résidus de la fabrication de l'alumine de l'usine Alteo sont acheminés depuis Gardanne et rejetés jusqu'au large de Cassis, en plein cœur du Parc national des Calanques. Des images exceptionnelles.

Voir la vidéo de ce reportage en cliquant sur ce lien.

30 janvier 2016. Boues rouges : Manifestation : Stop Scandale Boues Rouges. Ce samedi 30 janvier 14h place Baret Marseille - Devant la préfecture.

Le grand quotidien Sud-Ouest en parle sur son site. Lire l'article.

Lire l'article paru sur le site de La Provence le 31 janvier 2016.

15 février 2016. L'Arrêté Préfectoral de Comités de Suivi de Site ALTEO. Lire l'intégralité de l'arrêté.

20 février 2016. La question du député Christophe Prémât du 19/01/2016 au Ministre des finances.

M. le député aimerait savoir si le ministre peut demander à la direction nationale d'enquêtes fiscales de contrôler les facturations à l'export d'Alteo ainsi que les conditions d'achat du minerai afin que des éclairages supplémentaires puissent être apportés sur ce dossier suscitant interrogations. Lire la question.

21 février 2016. Comment la France a perdu Pechiney.....

L'explication d'Edith CRESSON, ancienne Premier Ministre. Voir la vidéo

23 février 2016. Boues rouges d'Alteo : le tribunal examine le référé contre l'autorisation préfectorale.

Lire l'article de France 3 Provence Alpes.

Voir la vidéo correspondante.

24 février 2016. Marseille : pollutions marines d'Alteo : scandale ou vilain procès ?

Lire l'article paru sur la provence.com. Apprécier l'expression "Les associations enfroquées"

24 février 2016. La requête réclamant l'arrêt du déversement d'effluents industriels par l'usine Alteo de Gardanne a été rejetée, vendredi.

Lire l'article paru sur le site lemonde.fr : Boues rouges dans les calanques \_ un « blanc-seing » pour polluer.

Lire l'article paru dans La Provence du 27 février.

Alain BOMBARD et les Boues Rouges.

Déjà à l'époque....

En 1964, Alain Bombard, célèbre biologiste, dénonce le précédent créé par l'autorisation des rejets de l'usine d'Alumine de Gardanne au large de Cassis au moyen d'un émissaire de 47 km de long, se déversant dans le canyon de Cassidaigne. Ecouter.

